

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Claude TRASSARD à Jacques CORMORECHE, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Bernadette CAUCHOIS à Agathe IACOVELLI, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Adrien LASSERRE, Myriam CHIKKI à Amina LEGHNIDER.

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, P.BERTHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-26-09-ST SF N° 87 GIRATOIRE D'ACCES AU COLLEGE JEAN MOULIN DE DE SAINT-DIDIER DE FORMANS (RD28F/RD28H/CHEMIN D'ARRAS/RUE CARRIAT – CONVENTION DE GESTION ULTERIEURE

Monsieur Hubert BONNET, adjoint à la voirie et à la sécurité, informe l'assemblée du fait que le département de l'Ain assure la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un nouveau collège sur la commune de Saint-Didier-de-Formans. La construction de ce nouveau collège en milieu péri-urbain va avoir pour conséquence de modifier et diversifier l'utilisation des voies existantes avec notamment la circulation plus importante de piétons, de cycles et de cars scolaires.

L'accès au collège est conçu de sorte que les élèves puissent rejoindre l'établissement en toute sécurité.

C'est dans ce contexte qu'il a été proposé d'aménager un giratoire au niveau du carrefour entre la route départementale (RD) n°28F, la RD28H et l'accès au collège. Le projet prévoit également le raccordement de la voie communale (VC) n°16 dite « chemin d'Arras » et de la VC n°4 dite « rue Carriat » aux voies départementales.

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération.

Le financement de l'opération d'investissement est assuré par le Département dans le périmètre strict de l'opération, à l'exception des dispositifs d'éclairage (fourniture des supports, des dispositifs d'éclairage et câblage pris en charge par la commune de Saint-Didier-de-Formans).

Il convient donc d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention pour définir les charges d'entretien et de fonctionnement

La convention sera signée par :

Le Département ;
La commune de Saint Didier de Formans ;
La commune de Trévoux ;
La commune de Reyrieux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention jointe en annexe, ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles d'y être rattachés ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du conseil départemental de l'Ain, à madame la Maire de Reyrieux et à monsieur le Maire de Saint Didier de Formans ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à madame la préfète de l'Ain.

En mairie, le 26 septembre 2023

Affiché le *28 septembre 2023*



Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX